

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20170901-0000017967-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 01/09/2017

Réception par le Préfet : 01/09/2017

Publication : 08/09/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-4-12-3

Séance du vendredi 1 septembre 2017

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION PERMANENTE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. TRIMAILLE donne procuration à M JANDER.

Le Conseil départemental,

VU les articles L 3211-1 et L 3211-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du 1^{er} Vice-président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la liste des délégations de compétence accordées à la Commission permanente du Conseil départemental, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.



LA PRESIDENTE

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité